

**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS RENTREE 2022****ELEVES DE 1^{ère} EN 2022/2023**

Date		Etablissement	Salle
Samedi 2 juillet 2022	8h – 12h	1 ^{ère} ST2S	F3
		1 ^{ère} STD2A	Permanence
Lundi 4 juillet 2022	8h – 11h30	1 ^{ère} GENERALE (A à M)	Permanence
		1 ^{ère} GENERALE (N à Z)	F3
	13h – 16h	1 ^{ère} STMG (A à M)	Permanence
		1 ^{ère} STMG (N à Z) + Retardataires	F3

ELEVES DE 2^{nde} EN 2022/2023

Date		Etablissement	Salle
Mardi 5 juillet 2022	8h – 11h30	Adam de Villiers (A à L)	F3
		Terre-Sainte (A à L)	Permanence
	13h – 15h30	Adam de Villiers (M à Z)	F3
		Terre-Sainte (M à Z)	Permanence
Mercredi 6 juillet 2022	8h – 11h30	Paul Hermann (A à L)	F3
		Collège St Charles	Permanence
	13h – 15h30	Paul Hermann (M à Z)	F3
		Collège Joseph Suacot	Permanence
Jeudi 7 juillet 2022	8h – 11h30	Collège Tamarins	F3
		2 ^{nde} CCD (sous affectation du Rectorat) Autres Etablissements & Retardataires	Permanence

ETUDIANTS 1^{ère} année DN MADE & BTS & FCIL

Date		Salle
Mercredi 10 août 2022	8h – 11h30	F3



Tout élève non inscrit et qui n'aurait pas manifesté l'intention de le faire au plus tard le 08 juillet 2022 sera considéré comme démissionnaire.



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR CONCERNANT LES NOUVEAUX ÉLÈVES AU LYCÉE AMBROISE VOLLARD

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE SUR PLACE

1. Photocopie du livret de famille
2. Photocopie de la pièce d'identité ou passeport de l'élève
3. Photocopie du justificatif d'adresse
4. 4 photos d'identité (**inscrire au dos Nom et Prénom**)
5. Photocopie des 3 derniers bulletins scolaires
6. Pour les élèves qui seront boursiers à partir de la rentrée d'Août 2022, l'imprimé « Notification de bourse » remis aux parents par l'établissement d'origine + RIB au nom du responsable légal du demandeur de la bourse.
7. Dossier inscription : - Fiche de renseignements
 - Fiche évacuation cyclonique
 - Fiche infirmerie – Copie du PAP ou PAI et copie de l'aménagement.
 - Fiche de restauration si Demi-pensionnaire.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR CONCERNANT UNE REINSCRIPTION (Élèves déjà au lycée Ambroise Vollard)

1. 2 photos d'identité (inscrire au dos Nom et Prénom)
 2. Photocopie de la pièce d'identité ou passeport de l'élève.
- *Si changement d'adresse/ situation familiale, fournir impérativement le document justificatif.*

Inscription à l'internat avec accord du lycée pour les élèves habitants hors secteur et affectés en 2nde option CCD ou 1^{ère} STD2A

- Certificat médical attestant que l'élève n'est atteint d'aucune maladie l'empêchant à vivre à l'internat et en collectivité.
- Photocopie de la carte Vitale ou attestation CMU.
- Présence obligatoire d'un correspondant qui devra être muni de photocopie de justificatif de domicile et d'une copie de sa pièce d'identité dans la commune de Saint-Pierre, le Tampon, Petite-Ile ou Saint-Louis, afin de déposer un engagement écrit de prise en charge en cas de fermeture inopinée de l'internat ou du lycée, maladie, exclusion, cyclone...